

REVUE DE PRESSE | Mars 2016

« Précarité énergétique : pour de vraies priorités »

Publié le 14/03/2016

Avis d'expert proposé par Guillaume Joly, urbaniste et président du groupe de travail et Géraud Guibert, Président de La Fabrique Ecologique, Actu-Environnement

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/precarite-energetique-priorite-fabrique-ecologique-26405.php4>

La lutte contre la précarité énergétique n'est pas réellement efficace. Les procédures sont très limitées à la fois pour identifier les bénéficiaires potentiels et pour coordonner les financements. Détails avec Guillaume Joly et Géraud Guibert de La Fabrique Ecologique.

La précarité énergétique, c'est-à-dire la difficulté à payer sa facture d'énergie en dépit de ses besoins élémentaires, concerne aujourd'hui entre 4 et 5 millions de français. L'utilisation de l'énergie est pourtant indispensable à la vie quotidienne, pour s'éclairer, se chauffer et se déplacer.

Le bilan effectué par un groupe de travail de La Fabrique Ecologique montre qu'il existe encore aujourd'hui des situations, non plus seulement de précarité, mais de vraie pauvreté énergétique, avec des taux d'effort (part consacrée à l'énergie dans le revenu) de plus de 15% et des logements véritables "passoires énergétiques". Ces situations se rencontrent d'abord dans le parc privé, chez le petit propriétaire en zone rurale ou le locataire en zone urbaine.

Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique s'est pourtant amélioré ces dernières années et de nouvelles dispositions ont été prises ou sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 2015 sur la transition énergétique. Toutefois les aides financières restent destinées beaucoup plus au paiement de la facture qu'à des incitations à la réalisation de travaux ; elles privilégient le traitement à court terme, parfois incontournable, aux solutions durables.

La pauvreté énergétique en ligne de mire

L'examen précis des différents dispositifs montre que, dans pratiquement toutes les procédures, le seul critère utilisé pour déterminer les bénéficiaires des aides est le niveau de revenu. Il y a une grande méconnaissance des situations où se cumulent de faibles ressources, un logement peu performant sur le plan énergétique et la situation du locataire qui, contrairement au propriétaire, doit aussi payer un loyer. Cette carence empêche ainsi d'avoir une vision claire de la réalité des situations à prendre en compte. Pourtant la situation d'un ménage à faible revenu mais habitant un logement bien isolé, en particulier dans le logement social où des efforts d'isolation importants ont été faits ces dernières années, est très différente de celle d'un ménage au revenu moins modeste mais habitant dans un logement peu performant sur le plan énergétique.

C'est pourquoi nous proposons de mieux concentrer l'intervention des fonds publics sur ce qui est le plus efficace, durable et conforme à nos objectifs sociaux et climatiques : la réalisation de travaux pour les situations de pauvreté énergétique. Celle-ci devrait de notre point de vue faire l'objet d'un traitement d'urgence, en acceptant la logique d'une première étape de travaux d'un montant financier raisonnable

ayant pour objectif de rendre le logement tout simplement "chauffable". Cette opération constituerait bien sûr la première étape, mais essentielle, à un programme de réhabilitation global du logement.

Cette priorité suppose une vraie coordination du dispositif qui, de fait, n'existe pas aujourd'hui dans de nombreux endroits. La récente loi de transition énergétique crée un service public de la rénovation énergétique, s'incarnant notamment dans des plateformes de rénovation énergétique chargées de conseiller et d'accompagner les ménages dans ce domaine. Celles-ci pourraient constituer le point d'entrée unique du traitement de la pauvreté énergétique, en coordination avec les différents partenaires.

Leur objectif devrait être d'identifier ces situations de manière systématique et dans les meilleurs délais. Elles seraient ensuite chargées de mettre en place un accompagnement personnalisé et spécifique des ménages tout au long de leurs démarches, y compris pour faciliter une discussion entre locataires et propriétaires. Ceci pourrait être coordonné et prendre appui sur les Points rénovation info service (Pris) "Anah" dédiés aux éligibles des programmes de l'Agence et aux locataires. La plupart des Pris "Anah" sont portés par des Agences départementales d'information sur le logement (Adil), et verraient leur rôle étoffé.

Mieux coordonner les financements

S'agissant des financements, des travaux dans ces situations ne pourront intervenir de façon massive que par une prise en charge quasi intégrale de leur coût. Or les locataires concernés n'ont aucun moyen de les financer ; quant aux propriétaires ils ne le veulent ou ne le peuvent pas toujours.

Pour atteindre l'objectif, tous les financements possibles doivent ainsi être mobilisés de manière coordonnée. Les fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME) existants dans certaines collectivités devraient notamment être complétés par les certificats d'économie d'énergie (CEE) précarité. De nouveaux outils de financement, portés notamment par les collectivités locales, pourraient être mobilisés, comme le micro-crédit, les fonds de garantie ou les avances remboursables. Les marges de manœuvre fiscales dégagées par l'amélioration de la compétitivité des énergies renouvelables (tarifs d'achat appuyés sur la Contribution au Service Public de l'Electricité) et la baisse du prix du pétrole pourraient là aussi être consacrées à cet objectif.

L'objectif devrait être d'éliminer, par exemple en une décennie, l'ensemble des situations de pauvreté énergétique. Si l'enjeu tient à la justice sociale, il est également environnemental dès lors qu'il s'attaque à la racine du problème, l'état d'une partie du parc de logement, et qu'il privilégie les solutions durables destinées à s'affranchir des énergies fossiles, et cohérentes avec les engagements climatiques actuels. L'enjeu est enfin économique : en cas de forte augmentation des prix des énergies, dans quelle mesure le phénomène de décrochage, c'est-à-dire des ménages qui arrêtent tout simplement de consommer, privera-t-il les fournisseurs et distributeurs d'énergie des rentrées nécessaires à l'équilibre du modèle global ?

La mise en place d'une approche renouvelée de l'action publique devrait ainsi être basée, d'une part sur un financement simple et lisible permettant une massification des travaux de faible envergure, d'autre part sur la mise en place d'opérateurs dédiés à ces petits travaux coordonnés sur lesquels les entreprises n'interviennent pour le moment pas. Cela pourra être en partie financé par les Certificats d'économie d'énergie précarité, en les fléchant sur la confortation de l'outil financier qu'est le micro-crédit, qui intéresse de plus en plus de collectivités.

Actionner tous ces leviers en même temps pourrait drastiquement et rapidement permettre d'éliminer les situations de pauvreté énergétique. Sinon, la transition énergétique aura manqué une partie de son but.

« Précarité énergétique : un plan qui manque en partie sa cible »

Publié le 15/03/2016

Par Joël Cossardeaux, Les Echos

http://www.lesechos.fr/journal20160315/lec1_france/021765165302-precarite-energetique-un-plan-qui-manque-en-partie-sa-cible-1207032.php

Selon La Fabrique Ecologique, les aides de l'Anah s'appliquent à des opérations de rénovation trop importantes pour les foyers en voie de paupérisation

Pas moins de 1,6 million de ménages risquent d'être oubliés

La politique de lutte contre la précarité énergétique dans le logement est en train de passer à côté d'une bonne partie de sa cible. C'est ce qu'estime la Fabrique Ecologique dans une note que ce think tank publie cette semaine. Ses experts évaluent le risque de loupé à 1,6 million de ménages sur les 4 à 5 millions de foyers mal chauffés recensés en France. Un public de laissés-pour-compte potentiels qui se compose de petits propriétaires occupant leur logement ou de leurs locataires, résidant généralement en zone rurale et dont le point commun est de devoir consacrer au moins 15 % de leurs revenus à se chauffer.

Pour eux, les chèques énergie, créés par la loi de transition énergétique entrée en vigueur en août dernier, se révèlent peu pertinents, estiment les experts de la Fabrique Ecologique. En outre, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'appliquent, ajoutent-ils, à des opérations de rénovation bien trop importantes pour ces foyers en voie de paupérisation. Les travaux, « *pour avoir une chance de voir le jour, doivent bénéficier d'une subvention couvrant la quasi-totalité du financement* », estime la note. Un financement qui tient à quelques milliers d'euros, le minimum requis pour rendre leur logement chauffable et éliminer les coûteuses déperditions d'énergie, au moins dans les principales pièces de vie.

La piste du microcrédit

Pour combler ce gap financier, les spécialistes de la Fabrique Ecologique préconisent de faire appel au microcrédit en complément du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). « Le microcrédit pourrait être porté par le locataire en échange d'une réduction de loyer équivalant aux mensualités de remboursement », explique Guillaume Joly, urbaniste. La « ristourne » serait de 60 euros par mois pendant deux ans et demi pour un montant de travaux de 2.000 euros.

Une autre piste consiste à revoir le fléchage du chèque énergie. « Le système actuel revient à soutenir la consommation de fioul, alors que les subventions aux énergies fossiles doivent prendre fin », s'insurge Géraud Guibert, le président de la Fabrique Ecologique. Plutôt que de servir à payer les factures, ses experts proposent que cette aide ne joue plus que pour des travaux d'isolation énergétique ou de conversion vers un mode de chauffage plus propre. Une solution à ne pas mettre en œuvre en toutes circonstances, mais seulement quand le prix des hydrocarbures est très bas, comme actuellement.

Article publié par *Les Echos*

« La lutte contre la pauvreté énergétique est-elle inefficace ? »

Publié le 16/03/2016

Par Batiactu

<http://www.batiactu.com/edito/lutte-contre-pauvrete-energetique-est-elle-inefficace-44143.php>

Près de 5 millions de personnes se trouvent en situation de précarité énergétique et peuvent prétendre à des aides. Mais, selon le think tank La Fabrique Ecologique, la lutte contre la véritable "pauvreté énergétique" ne serait pas suffisamment coordonnée, ne favoriserait pas la conversion vers des modes de chauffage propres, et risquerait de délaisser 1,6 million de ménages. Explications.

La lutte contre le changement climatique et contre la précarité énergétique sont deux priorités liées au niveau des logements qualifiés de "passoires thermiques". L'élévation progressive des prix de l'énergie - y compris les carburants fossiles dont les tarifs ne resteront pas éternellement aussi bas qu'aujourd'hui - rend les travaux de rénovation énergétique toujours plus pertinents. Selon le think tank La Fabrique Ecologique, la situation se serait même améliorée ces dernières années, notamment grâce aux dernières dispositions prises dans le cadre de la loi de 2015 sur la transition énergétique : les chèques énergie et les certificats d'économies d'énergie (CEE) "précarité" sont des avancées importantes. "Mais les aides souffrent de dispersion, d'un manque de coordination, et ont le plus souvent pour base de calcul le seul niveau de revenu", note le cercle de réflexion.

Plaidoyer pour une réponse intermédiaire

Une situation qui risque de laisser pour compte une partie des ménages, dans la frange la plus pauvre : des locataires qui consacrent plus de 15 % de leurs dépenses à régler leur facture énergétique, et qui seraient 1,6 million en France (selon les derniers chiffres de l'Observatoire national de la précarité énergétique datant d'avril 2015). Les travaux du groupe de réflexion, dirigés par l'urbaniste Guillaume Joly, pointent la situation de ménages à revenus considérés comme corrects mais qui louent un logement où les déperditions sont très grandes : leurs dépenses énergétiques seront donc disproportionnées, même si leurs moyens ne sont pas faibles. Le document explique : "Les guichets destinés à informer sur les outils de rénovation énergétique (Anah, Point Info-énergie) sont principalement ciblés sur les propriétaires, alors que les associations départementales d'information sur le logement (Adil) aident les locataires mais n'ont toujours pas une compétence spécifique en matière d'énergie".

La Fabrique Ecologique propose donc de "*donner une vraie priorité à la réalisation de travaux dans les passoires énergétiques du parc résidentiel privé, qui constituent la plupart du temps des situations de vraie pauvreté énergétique*". Pour ce faire, il apparaît nécessaire aux membres du groupe de travail de mettre en place un dispositif coordonné permettant de lancer rapidement des travaux de moyenne ampleur, afin de rendre le logement "chauffable", avant d'envisager des travaux plus lourds. Ils plaident pour "*une réponse intermédiaire, entre la réhabilitation lourde et performante, mais coûteuse, et l'intervention technique à minima (lampe basse consommation, multiprises à interrupteur) quasi-gratuites pour le ménage*". Une proposition qui vient s'intercaler entre les deux autres, sans les exclure, les travaux intermédiaires devant être perçus comme une première étape dans une démarche plus globale.

La question des chèques énergie et des CEE

Le *think tank* avance également l'idée que les nouvelles plateformes énergétiques, initiées depuis 2013 et prévues par la loi de 2015, constituent un guichet unique coordonné, destiné à traiter les situations de pauvreté énergétique. Elles n'ont pourtant - pour le moment - pas de vocation reconnue sur ces questions de précarité. Et il serait nécessaire d'y associer les autres partenaires, "*en particulier le Fonds de solidarité*

logement, soutiennent les auteurs. Autre point crucial, celui du financement : "Le montant des chèques énergie ou les certificats d'économies d'énergie sont, à eux seuls, d'un montant insuffisant pour des travaux qui, souvent, pour avoir une chance de voir le jour, doivent bénéficier d'une subvention couvrant la quasi-totalité du financement". L'étude évoque les CEE "Précarité" qui pourraient financer les Fonds sociaux d'aide à la maîtrise de l'énergie (FSATME) créés à l'initiative des conseils départementaux ou de collectivités territoriales, et qui devraient être complémentaires au programme "Habiter mieux" de l'Anah. "Ces fonds pourraient constituer l'outil principal pour massifier les réponses en termes de financement et devraient disposer des moyens nécessaires. Ils pourraient devenir des vecteurs importants permettant aux fournisseurs d'énergie 'Obligés' d'atteindre leurs objectifs de CEE Précarité", assure le rapport. Le micro-crédit pourrait également venir compléter le dispositif, pour des besoins de financements de l'ordre de 2.000 à 3.000 €, pour les petits logements.

Enfin, les membres du groupe de travail insistent sur un dernier point : "Il est nécessaire que, s'agissant du chauffage au fioul, le chèque énergie soit réservé au financement des opérations d'économie ou de substitution d'énergie, et non à la simple consommation des ménages". En clair, il n'est pas concevable qu'à un moment où la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance énergétique, des aides servent à brûler des énergies fossiles. La Fabrique Ecologique souhaite que ces chèques servent "à des travaux d'isolation (...) ou de conversion vers un mode de chauffage plus propre". Une disposition qui serait justement facilitée actuellement, le prix des hydrocarbures étant à un niveau très bas.

Article publié par *Batiactu*

« Précarité énergétique : comment combiner aides sociales et environnementales ? »

Publié le 18/03/2016

Par Hélène Huteau, La Gazette des Communes

<http://www.lagazettedescommunes.com/433976/precarite-energetique-comment-combiner-aides-sociales-et-environnementales/>

Dans une note sur la précarité énergétique, publiée le 15 mars dernier par le groupe de réflexion la Fabrique Ecologique souligne l'incapacité du système administratif français à faire à la fois de la rénovation thermique de masse et à cibler les plus précaires énergétiquement. Elle avance quelques propositions..

Les aides sociales au paiement de la facture énergétique, et les aides aux travaux pour l'isolation de son logement, manquent la cible des populations les plus précaires énergétiquement. Tel est le constat établi par la Fabrique Ecologique. Dans une note sur la précarité énergétique, publiée le 15 mars dernier, le « think tank » chiffre à 1,6 million le nombre de ménages dont la facture énergétique s'élève à plus de 15% de leurs revenus - des personnes qu'elle qualifie en état de « pauvreté énergétique ». La « précarité énergétique » étant déterminée à partir d'un taux d'effort de 10% du revenu (3,7 millions de foyers éligibles aux tarifs sociaux de l'énergie). « Ces gens ne se chauffent pas, se chauffent mal ou sont en retard de paiement », en conclue Géraud Guibert, président de la Fabrique Ecologique.

Manquer la cible

Le groupe de travail du think tank, co-présidé par l'urbaniste Guillaume Joly, estime que les mesures qui ont été prises ou sont en train de l'être avec la loi de transition énergétique (voir Focus) « risquent de manquer ce qui devrait être la cible : la réalisation de travaux d'isolation et de rénovation énergétique là où c'est le plus nécessaire ». C'est à dire les bâtiments « passoires énergétiques », occupés par des gens à très faibles revenus. Ce sont généralement des locataires du parc privé en étiquette F et G et des maisons rurales chauffées au fuel.

Illégalité du croisement de données

Les deux premiers obstacles identifiés: un manque de recensement national du bâti vétuste et l'absence de croisement de données entre l'état du logement et le niveau de revenu des occupants - la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ne le permet pas. Du coup, le même niveau d'aide est accordé aux occupants d'un logement bien ou très mal isolé, alors que leur situation financière vis-à-vis de l'énergie est très différente.

Empilement des procédures

Autre difficulté : l'empilement des procédures et l'éparpillement des aides (les Centres communaux d'action sociale, le Fonds de solidarité logement départemental, les aides d'Etat, les certificats d'économie d'énergie des fournisseurs d'énergie...) fait qu'il est très difficile de s'y retrouver sans un accompagnement. « Nous avons un problème avec les dispositifs locaux qui changent tous les trois ans » confirme Franck Billeau, directeur du réseau Eco-Habitat, une association de bénévoles, qui aide les personnes en difficulté de paiement à monter des dossiers pour l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et son programme « Habiter Mieux ». L'association s'est créée il y a deux ans, à Compiègne, suite au constat que 25% des dons au Secours Catholique allaient au paiement des factures énergétiques.

7 % de précaires supplémentaires par an

Le constat va s'aggravant. Selon Sébastien Delpont, responsable « efficacité énergétique » à la Fabrique Ecologique et associé de la société de conseil Greenflex, « le nombre de personnes en situation de précarité énergétique augmente trois fois plus vite que les prix de l'énergie : 7% de plus par an, soit environ 300 000 personnes. Si l'Anah n'en traite que 50 000, on a un problème ! » souligne-t-il. A l'urgence sociale s'ajoute celle climatique. L'objectif gouvernemental est de rénover 500 000 logements par an à compter de 2017 (art. 3 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) au titre à la fois de la réduction des gaz à effet de serre et de la baisse de la précarité énergétique de 15% d'ici 2020. « Nous n'en sommes aujourd'hui qu'à l'équivalent de 250 000 rénovations lourdes par an », note Géraud Guibert, soit la moitié. « Si nous voulons atteindre le facteur 4, c'est 1,7 million par an qui sont nécessaires ! ».

Qui dit ciblage dit ingénierie

Benoist Apparu, ancien ministre du Logement et député de la Marne, qui participait à un atelier débat de la Fabrique, mardi 15 février, valide le constat : « On ne sait pas rénover 500 000 logements par an et cibler en priorité les publics en difficulté. Seuls les bailleurs sociaux savent faire de la construction de masse. Si on veut ajouter l'objectif social, cela demanderait des moyens d'ingénierie énormes que nous n'avons pas. Soit 25% de budget pour convaincre et accompagner les propriétaires, quand on a un budget ingénierie de 2 à 3% aujourd'hui.»

Solution alternative

La proposition phare de la Fabrique Ecologique, est une solution technique moins chère qu'« Habiter Mieux », complémentaire, pour les revenus très modestes, afin de rendre leur logement chauffable, dans un premier temps, sans forcément gagner deux étiquettes énergie. Il s'agirait d'une approche coordonnée qui traiterait à la fois les parois froides (réparations, rideaux...) l'appareillage (convecteurs, multiprises à interrupteurs...) l'humidité et la circulation d'air. « Les professionnels ne se déplacent pas pour ce type de travaux. Il faudrait un opérateur dédié, avec outil financier dédié, type microcrédit », développe Guillaume Joly. Les plateformes énergétiques en cours de création pourraient être chargées de ce public, et pourraient jouer un rôle de médiateur entre locataires et propriétaires, afin de partager les frais.

L'appui de certains acteurs associatifs et économiques

Autre solution : s'appuyer sur les acteurs associatifs et économiques dynamiques (Sociétés coopératives et participatives -Scop-, magasins de bricolage) et s'emparer d'outils d'ingénierie financière innovants. « Les collectivités sont amenées à sortir de la seule logique d'aide sous forme de subvention » note la Fabrique Ecologique. « Pourquoi pas orienter les nouveaux CEE précarité vers un fonds de garantie à cet effet, plutôt que de les laisser aux seuls bailleurs sociaux qui seront les seuls à savoir les mobiliser ? » interroge Guillaume Joly. Autre proposition, fiscale cette fois : réattribuer progressivement à la précarité une part plus importante de la Contribution au service public d'électricité, au fur et à mesure que les énergies renouvelables progressent (60% leur sont consacrés).

L'argument sanitaire, autre levier

Un autre levier mérite d'être exploité, à l'heure où le coût de l'énergie n'incite pas forcément aux travaux : l'aspect sanitaire des bâtiments. Etant donnés les coûts sanitaires engendrés par la précarité énergétique, en « Angleterre on va jusqu'à faire prescrire des travaux par les médecins. Ils sont plus écoutés », rapporte Géraud Guibert. En France aussi, des conseillers médicaux en environnement intérieur se déplacent sur

prescription médicale pour les asthmatiques. Reste aux collectivités à travailler la médiation entre travailleurs sociaux, associations, entrepreneurs et précaires pour démêler qui a besoin de quoi.
Article publié par *La Gazette des Communes*

« Revoir les priorités dans la lutte contre la précarité énergétique »

Publié le 16/03/2016

Par Enerpresse - Le Moniteur

<http://www.lemoniteur.fr/article/revoir-les-priorites-dans-la-lutte-contre-la-precarite-energetique-31714049>

« Quel diagnostic faites-vous de la précarité énergétique en France ? »

Publié le 25/03/2016

Par Reporterre

<http://reporterre.net/Quel-diagnostic-faites-vous-de-la-precarite-energetique-en-France>

Interview de Géraud Guibert, président de La Fabrique écologique, qui vient de publier une note intitulée « Quelles priorités dans la lutte contre la précarité énergétique ? ».

« Précarité énergétique : des aides qui souffrent de dispersion et d'un manque de coordination, selon la Fabrique Ecologique »

Publié le 26/03/2016

Par ecoCO2

<http://www.ecoco2.com/blog/13262-precarite-energetique-des-aides-qui-souffrent-de-dispersion-et-dun-manque-de-coordination-selon-la-fabrique-ecologique>

La lutte contre la précarité énergétique, engagée depuis plusieurs années, manque d'efficacité en raison de sa dispersion et de son manque de coordination, malgré les améliorations de ces dernières années, assure la Fabrique Ecologique, qui propose des compléments aux mesures déjà existantes. L'association, qui a pour but de promouvoir l'écologie et le développement durable sur la base de propositions pragmatiques et concrètes, publie Quelles priorités dans la lutte contre la précarité énergétique : pour des solutions durables, cohérentes avec nos engagements climatiques, une note actuellement ouverte au débat collaboratif.

4 à 5 millions de personnes souffrent de difficultés à payer leurs factures d'énergie pour se chauffer, s'éclairer et se déplacer, besoins essentiels pour une vie normale. Un certain nombre est en situation de véritable pauvreté énergétique : le plus souvent des locataires du secteur privé, n'ayant pas les moyens de faire face à leurs charges énergétiques.

Ceci constitue à la fois un enjeu social et environnemental, puisque la lutte contre le changement climatique passe par la réduction du « gaspillage » que représentent des logements « passoires énergétiques. Or, l'élévation des prix de l'énergie, inéluctable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique, risque, sans solutions adaptées et durables, de laisser sur le bord de la route un nombre croissant de ménages.

La Fabrique Ecologique note que les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique se sont améliorés ces dernières années, notamment avec le chèque énergie et les certificats d'économie d'énergie « précarité » : « Mais les aides souffrent de dispersion, d'un manque de coordination, et ont le plus souvent pour base de calcul le seul niveau de revenu. Pourtant la situation d'un ménage à faible niveau de revenu mais habitant dans un logement social bien isolé est très différente de celle d'un ménage habitant dans un logement où les déperditions énergétiques sont très grandes. »

Ce dispositif a donc besoin aujourd'hui de plus de clarté et de cohérence et doit donner la priorité à des solutions pérennes, conciliant les priorités sociales et environnementales. Pour cela, « il faut déclencher de toute urgence des travaux dans les passoires énergétiques, et éviter, autant que possible, des aides directes à la consommation d'énergies fossiles, contradictoires avec la logique de la COP21. »

Selon la Fabrique Ecologique, il faut donc d'une part donner une vraie priorité à la réalisation de travaux dans les passoires énergétiques du parc résidentiel privé, là où se trouvent la plupart du temps les situations de vraie pauvreté énergétique. La mise en place d'une obligation pour traiter ces situations ne suffirait pas et l'association propose donc, en complément de ce qui existe :

- de mettre en place un dispositif coordonné pour permettre de faire rapidement des travaux de moyenne ampleur rendant le logement chauffable, étape vers une rénovation de plus grande ampleur ;
- de prévoir que les nouvelles plateformes énergétiques constituent un guichet unique coordonné pour traiter ces situations ;
- de se donner les moyens d'un financement quasi intégral grâce notamment aux certificats d'économies d'énergie « précarité » et au micro-crédit.

D'autre part, l'association propose de réserver, dans le cas de mode de chauffage fortement émetteur de gaz à effet de serre, l'utilisation du chèque énergie pour des travaux d'isolation énergétique ou de conversion vers un mode de chauffage plus propre : « Cette disposition serait introduite tant que le prix des hydrocarbures est comme aujourd'hui à un niveau très bas et dans les situations où une alternative opérationnelle de mode de chauffage existe. »

Article publié par *EcoCO2*

« Précarité énergétique : primes, aides sociales et environnementales »

Publié le 03/05/2016

Par Géraldine Marcheteau, L'énergietoutcompris.fr

En France, on estime que 3,8 millions de foyers sont en situation de précarité énergétique. Pour aider ces foyers à se chauffer correctement sans que leur budget limité ne soit un obstacle, différentes aides sociales et environnementales existent. Toutefois, si ces primes de précarité énergétique sont accessibles à tous, leur mise en place peut encore être améliorée.

La précarité énergétique en France, en constante augmentation

Le groupe de réflexion « La Fabrique Écologique » s'est réuni le 15 mars dernier afin d'évoquer la progression de la précarité énergétique et l'efficacité des différentes aides proposées aux foyers en difficulté.

On estime qu'un foyer est en situation de précarité lorsque sa facture d'énergie atteint 10 % de ses revenus totaux. Premier constat, la précarité énergétique touche environ 3,8 millions de foyers en France. Pour 1,6 million d'entre eux, la facture représente plus de 15 % des revenus du ménage. Autant de personnes qui « *ne se chauffent pas, se chauffent mal ou sont en retard de paiement* », affirme Géraud Guibert, président de la Fabrique Écologique.

Autre constat alarmant : on estime que le nombre de foyers précaires augmente de 7 % par an, soit 3 fois plus vite que les prix de l'énergie. Des primes de précarité énergétique et différentes aides sociales et environnementales existent pour aider ces ménages à surmonter leurs difficultés financières. Mais l'éparpillement des aides et le manque de moyens techniques à disposition pour recenser ces personnes en difficulté constituent un frein à l'amélioration de leurs conditions.

Primes de précarité énergétique : peut mieux faire

Deux obstacles s'opposent à un déploiement satisfaisant des primes de précarité énergétique en France. Premièrement, un recensement peu efficace des personnes dans le besoin. En effet, il est impossible de faire un lien entre l'état du logement et le niveau de revenu de ses occupants, puisque la Cnil interdit ce genre de relevé. Par conséquent, les personnes d'un logement très bien ou très mal isolé reçoivent les mêmes aides, même si leurs dépenses énergétiques sont différentes.

Autre frein : entre les centres communaux d'action sociale, les aides de l'État, le Fond de solidarité logement du département, les certificats d'économie d'énergie des fournisseurs d'énergie, l'obtention des aides sociales et environnementales sont un véritable casse-tête pour les particuliers.

Sans compter que la transition énergétique impose de nouveaux objectifs gouvernementaux, comme la rénovation de 500 000 logements par an dès 2017. Pour l'instant, on compte environ 250 000 rénovations lourdes par an ; pour atteindre les buts fixés et rattraper le retard, il faudrait rénover 1,7 million de logements chaque année.

Une solution alternative proposée par la Fabrique Écologique

Afin de permettre aux foyers en situation de précarité de se chauffer convenablement, la Fabrique Écologique propose une approche coordonnée. L'objectif serait de traiter à la fois les parois froides, l'appareillage, l'humidité et la bonne circulation de l'air, à l'aide d'un opérateur dédié et d'un outil financier particulier, comme un micro-crédit par exemple. Les plateformes énergétiques créées actuellement pourraient prendre ces missions en charge et assurer la médiation entre les locataires et les propriétaires pour assurer le partage des frais.

Une autre solution avancée consisterait à mettre à contribution les acteurs associatifs et économiques, comme les sociétés coopératives et participatives (Scop) et les magasins de bricolages. Les nouveaux CEE précarité deviendraient alors un fonds de garantie à part entière

Dernière hypothèse : mettre en avant l'argument sanitaire des bâtiments. En France, des conseillers médicaux en environnement intérieur sont déjà sollicités sur prescription médicale, pour les asthmatiques par exemple. Les collectivités devront alors perfectionner la médiation entre les travailleurs sociaux, les associations, les foyers en situation de précarité énergétique et les entrepreneurs, pour mener cette mission à bien.

Article publié par [L'énergiesoutcompris.fr](http://Lenergiesoutcompris.fr)